Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 Francs

Bulletin N° 80

1993 - N° 1

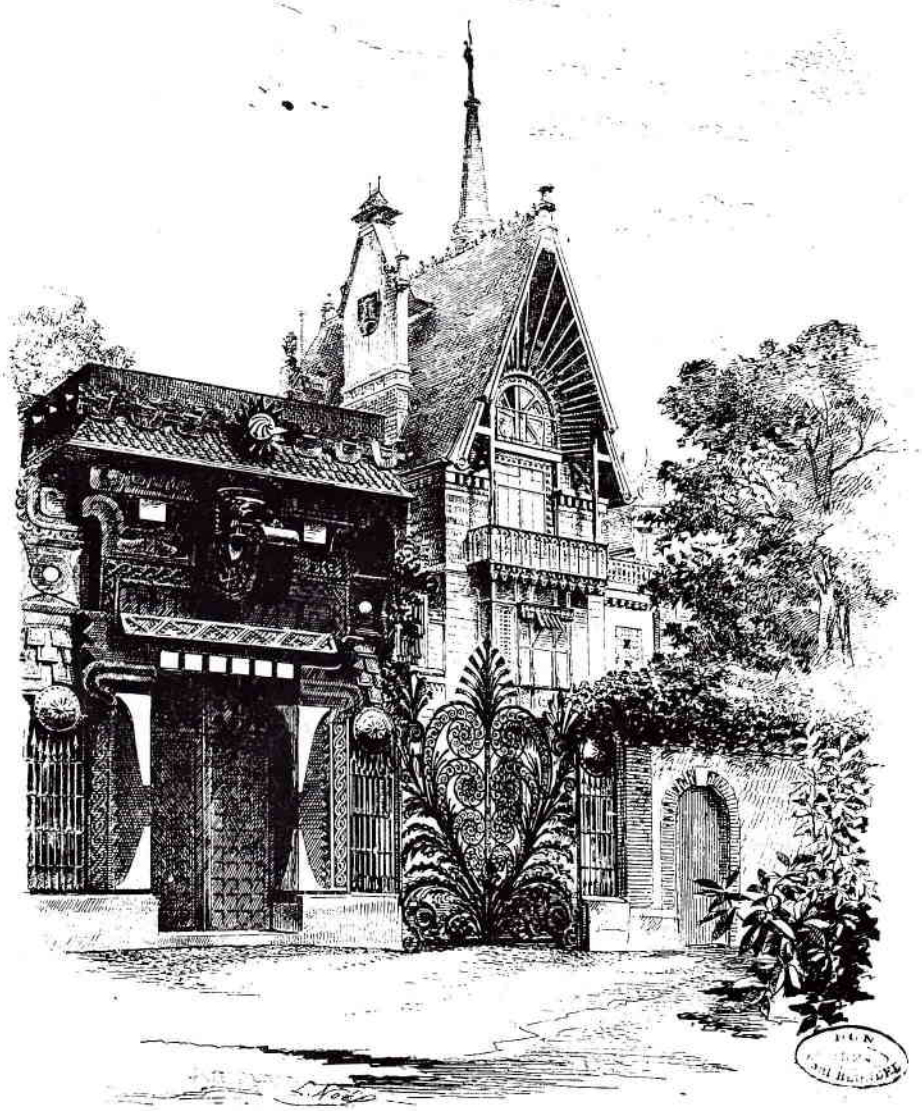

La célèbre "Villa mexicaine" aujourd'hui disparue est l'exemple d'un élément du patrimoine meudonnais qui ne subsiste que par l'iconographie conservée dans les collections de l'Inventaire Général

(Cl. J.-B. VIALLES - Copyright 1980, Inventaire Général, S.P.A.D.E.M.)

Une entreprise nationale dans les Hauts-de-Seine : L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES ET SON APPLICATION A MEUDON

L'évolution des communes de la petite couronne s'accompagne de créations diverses qui ont pour corollaire la disparition d'une partie du patrimoine plus ou moins ancien. Les communes n'ayant pas toujours les moyens d'en dresser un inventaire préalable, ce patrimoine serait condamné à sombrer dans l'oubli si le service de l'Inventaire Général ne tentait de pallier cette carence. Ainsi, au printemps prochain, ce service, qui fait partie de la Direction régionale des affaires culturelles, entreprend l'étude du patrimoine artistique de Meudon. C'est pourquoi je saisis l'occasion qui m'est offerte de présenter aux Meudonnais ce service peu connu, et remercie les responsables du Comité de m'accueillir dans leurs colonnes.

L'Inventaire Général est une entreprise nationale qui relève du Ministère de la Culture, créée en 1964 par André Malraux, chargée de recenser, d'étudier et de faire connaître le patrimoine artistique et historique national. L'opération de recensement consiste à repérer le plus complètement et le plus rapidement possible le patrimoine passé et présent de la commune concernée. Il s'agit toujours d'un repérage informé : l'enquête sur le terrain, pour être fructueuse, est précédée d'une recherche documentaire (bibliothèque, archives, musées, centres de documentation...) afin de mieux comprendre ce que l'on va trouver et d'éviter le risque de passer à côté d'un élément caché ou disparu, mais digne d'intérêt. Aussi cette démarche s'accompagne-t-elle de contacts auprès des érudits locaux, musées ou sociétés savantes dont la connaissance s'avère toujours précieuse et les activités souvent complémentaires de celles de l'Inventaire. L'enquête sur le terrain commence alors selon une démarche aussi pluridisciplinaire que possible. Elle prend en compte le plus grand nombre de champs patrimoniaux : édifices religieux, militaires ou industriels ; édifices publics et ouvrages d'art ; constructions privées, résidentielles ou commerciales. L'intérêt de l'Inventaire commence là où s'achève l'archéologie classique (IV^{e} siècle) et se borne prudemment à 1940. L'Inventaire étudie, certes, les œuvres notables du patrimoine national ou local, mais aussi tout ce qui témoigne de la mémoire locale, tout ce qui fait la qualité du cadre communal. Par ailleurs, l'enquête s'étend aussi aux objets, mais pour des raisons aisément compréhensibles, les investigations de l'Inventaire demeurent nettement limitées, en ce qui touche à la propriété privée. Les objets des collectivités publiques font, seuls, l'objet de nos travaux.

La confrontation documentation/terrain permet, sans aucun doute, de décrire le plus complètement et avec une rigueur maximale l'objet de l'étude. Cette description s'opère selon des normes éprouvées et pratiquées à l'échelle nationale. Le chercheur dispose dans cette tâche de vocabulaires spécifiques (pour l'architecture, la sculpture, la tapisserie, les objets) ainsi que l'aide de techniques documentaires (photographie, dessin, relevé photogrammétrique) permettant d'illustrer un propos ou de restituer le caractère artistique de l'œuvre. Mais l'Inventaire Général, service de recherche du Ministère de la Culture, a pour mission de proposer un inventaire informé. Aussi toute description d'une œuvre s'accompagne-t-elle d'une étude documentée, faisant appel à toutes les disciplines, car l'Inventaire collabore avec les divers services de recherche du pays (musées, archives, bibliothèques, universités) avec lesquels il peut passer des contrats d'étude (C.N.R.S.). Ainsi les études de l'Inventaire s'enrichissent-elles de références et de reproductions documentaires, d'informations historiques, techniques ou d'interprétations iconographiques qui fondent l'analyse. Cette dernière peut ainsi dépasser le stade descriptif pour proposer des études comparatives, faisant appel à des considérations techniques ou des ressources statistiques. Un dossier d'Inventaire comporte donc, en plus de la documentation de référence, une partie descriptive, composée de textes, photographies, relevés graphiques et documents cartographiques. Une part de cette matière sera saisie par l'informatique, une autre sera reproduite sur microfiche.

Par cette production documentaire, l'Inventaire Général répond à sa vocation de service public, consistant à faire connaître et mieux comprendre un patrimoine multiforme. Ses travaux, par exemple, intéressent souvent les élus : aux problèmes de gestion du patrimoine, les études de l'Inventaire peuvent apporter des réponses, dégager des priorités, suggérer des mesures de conservation (certaines études ont ainsi inspiré la définition de Z.P.P.A.U.). Les observations de l'Inventaire pourraient servir de base aux élus dans le cadre de protections dites du 3^{e} type qui, selon un projet du Ministère, serait confié à leur initiative. Mais l'Inventaire adresse à tous les publics (associations, sociétés savantes, scolaires, grand public) les fruits de ses recherches : dossiers, publications, expositions ou communications diverses.

Soucieux de répondre à l'urgence née des mutations profondes des zones urbaines, l'Inventaire se doit de progresser dans les meilleures conditions possibles d'efficacité et de qualité. Aussi une démarche extensive ("inventaire topographique" ou repérage thématique) l'emporte le plus souvent sur l'étude intensive réservée soit à des œuvres exceptionnelles ou menacées, soit à des élements dont la connaissance fonde la compréhension des séries. Dans tous les cas, les opérations de l'Inventaire s'appuient sur des vocabulaires scientifiques spécifiques tandis que des systèmes descriptifs en codifient la saisie informatique.

La Sous-Direction de l'Inventaire Général, structure centrale dépendant de la Direction du Patrimoine, est représentée dans la région Ile-de-France par un service régional placé sous la responsabilité de Dominique Hervier, Conservateur général, Conservateur régional. C'est un service déconcentré agissant au sein de la Direction régionale des affaires culturelles. En Ile-de-France, comme ailleurs, le rôle croissant des départements se traduit par une participation de plus en plus fréquente à la vie locale, notamment dans le domaine culturel. Dans les Hauts-de-Seine, une convention a été établie en 1986 entre le Conseil Général et l'Etat, renforcée par un avenant en 1990, aux termes de laquelle le département prend en

charge les deux tiers du coût de l'opération d'inventaire. A ce jour, les études des trois chercheurs de l'Inventaire Général œuvrant dans les Hauts-de-Seine (Jean-Charles Forgeret, Catherine Boulmer et l'auteur de ces lignes) ont porté sur Colombes, Bois-Colombes, La Garenne-Colombes, Nanterre, Neuilly, Rueil-Malmaison, Sèvres, Garches, Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray, Vaucresson et Chaville au nord ; Montrouge, Malakoff, Vanves, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt au centre ; Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux et Bourg-la-Reine au sud. En 1994, terme de la Convention, ce sont les trente-six communes du département qui auront bénéficié d'une opération d'inventaire topographique.

La documentation rassemblée à cette occasion est conservée et consultable au Centre de documentation du patrimoine (dans le cadre de la Direction régionale des affaires culturelles). L'information collectée alimente une base de données du Ministère de la Culture tandis que les dossiers, une fois microfichés sont diffusés aux partenaires locaux. L'intérêt de certaines œuvres, révélé à cette occasion, peut alors plaider en faveur de leur protection au titre des Monuments Historiques ; mais une telle démarche n'a rien de systématique dans la mesure où la meilleure protection d'une œuvre passe par sa connaissance du grand public et par l'intérêt que ce dernier lui porte. Accessible au public, la documentation collectée et élaborée par les chercheurs de l'Inventaire Général leur sert ensuite de diverses manières : elle alimente les multiples manifestations de l'Inventaire Général (publications, expositions ou communications) ; les conclusions résultant des enquêtes, les découvertes faites dans ces circonstances permettent aux chercheurs de l'Inventaire Général de participer aux instances où se publient les fruits de la recherche en histoire de l'art.

Antoine LE BAS,
Conservateur du Patrimoine
chargé des Hauts-de-Seine

N.B. — *M. Le Bas a bien voulu exposer, à notre demande, les objectifs et les méthodes de l'Inventaire Général devant le Conseil d'Administration réuni le 18 janvier et auquel assistaient les délégués de quartier et quelques adhérents qui avaient manifesté un intérêt pour le recensement du patrimoine de Meudon. Les personnes présentes ont accepté d'apporter leur concours à M. Le Bas en leur signalant tous les élements du patrimoine qui leur paraîtraient dignes d'être retenus. Cette action de notre association sera coordonnée par Mme Herlédan, membre du Bureau.*

ADIEU A M. LÉON LARRÉ

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris sa mort le 7 janvier. Après une carrière de Haut Fonctionnaire dans la police, il rejoignit le Comité en 1978. Son action au sein de celui-ci fut très vite importante, en particulier à Meudon-la-Forêt dont il fut le délégué de quartier efficace et dévoué de 1980 à 1990.

Mais il est bien évident que son nom, dans notre Comité, est surtout lié à la forêt. Durant ces dix années, il a assumé toutes les missions de liaison avec l'Office National de Forêts et la Mairie, l'organisation annuelle des visites de la forêt et surtout des Opérations "Forêt propre".

Grâce à lui, les nombreux problèmes relatifs aux bois de Meudon (coupes annuelles, étangs, aménagements internes) ont pu être étudiés, en particulier lors des réunions du Butard, avec les responsables des Eaux et Forêts, au fur et mesure des projets. C'est avec eux et la Mairie que le 12 juin 1982, M. Larré organisera la première Opération "Forêt propre". Avec quel soin, chaque année, il la mettra au point organisant tout dans le détail (publicité, visite aux établissements scolaires, contact avec les responsables scouts, sécurité, intendance...). Cette action soutenue assurera à cette journée un succès de plus en plus grand qui en fera une action-phare de notre Comité. En 1990, il a su assurer la continuité de cette opération en passant le flambeau à Mme Lacharme qui a bien voulu en accepter la charge.

Nous apprécions d'autant plus son dévouement au Comité que nous savions qu'il participait activement en même temps aux actions de nombreuses œuvres caritatives : "Soutien, Entraide et Dévouement", "Amitié Franco-Kmère", "Aide médicale internationale"...

Mais c'est surtout un ami que nous regrettons tous, toujours simple, souriant et prêt à donner son temps. Nous ne l'oublierons pas puisque les actions lancées par lui se poursuivront et, nous l'espérons tous, continueront à se développer.

Claude POILEVEY

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DES MEUDONNAIS EN 1990

Dans le dossier sur la population de Meudon en 1990 publié dans le bulletin n° 76 (1991, n° 3), les premières données ont été fournies sur les activités professionnelles des Meudonnais. Elles concernaient le taux d'activité par sexe et par âge, le taux de chômage par âge ainsi que les lieux d'exercice du travail. Il était annoncé qu'un complément serait publié sur les catégories socio-professionnelles des Meudonnais et les secteurs d'activité des entreprises qui les emploient. Le texte suivant constitue ce complément. Un autre article à paraître ultérieurement concernera l'emploi à Meudon.

1. LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES MEUDONNAIS

Depuis 1962 (voir tableau n° 1 et graphique), le paysage social de Meudon s'est profondément transformé : augmentation de 150 % des cadres supérieurs (et professions intellectuelles supérieures), de 40 % des professions intermédiaires et de 160 % des retraités ; au contraire diminution de 50 % des ouvriers et de 25 % des Meudonnais non retraités et sans activité professionnelle. Cette évolution spectaculaire n'est pas spécifique à Meudon : par exemple, dans l'ensemble de la France, la proportion des cadres supérieurs est passée de 1,7 % à 4,8 %, soit une augmentation relative de 180 % encore plus forte qu'à Meudon ; au contraire la proportion

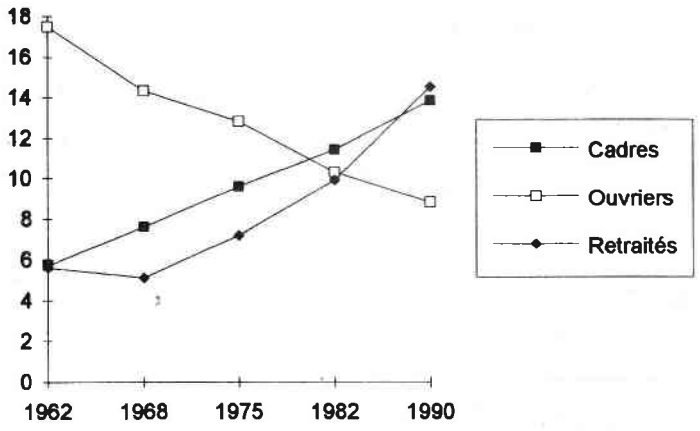

Évolution du pourcentage de cadres supérieurs, d'ouvriers et de retraités dans la population de Meudon de 1962 à 1990

d'ouvriers est restée presque stable (— 6 %) alors qu'elle a diminué de moitié à Meudon. L'augmentation des retraités depuis 1982 est due en grande partie à l'importance à Meudon de la classe d'âge 55-60 ans. Cette progression a été particulièrement forte à Meudon-la-Forêt où la proportion des retraités a quasiment doublé en une décennie en passant de 6,8 % en 1982 à 12,8 % en 1990. Dans les prochaines années, la classe d'âge immédiatement en dessous (50-55 ans), qui est aussi nombreuse, va continuer à alimenter l'augmentation des retraités et plus spécialement des "jeunes retraités". Enfin la diminution des "autres sans activité professionnelle" s'explique surtout par le développement progressif du travail féminin.

Comme nous l'avions fait dans le dossier démographique du bulletin n° 76, il est intéressant d'une part de comparer entre eux les deux grands quartiers de Meudon : Meudon-Ville et Meudon-la-Forêt, d'autre part de situer Meudon par rapport au département des Hauts-de-Seine, à la région Ile-de-France et même à l'ensemble de la France. Les données comparatives sont rassemblées dans le tableau n° 2. A Meudon-Ville les cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures sont relativement deux fois plus nombreux (17 %) qu'à Meudon-la-Forêt (8,6 %) mais dans ce quartier cette proportion est encore presque le double de celle de la France (4,8 %) ; on constate un phénomène inverse mais moins accentué pour les ouvriers. Avec 17 % de cadres et professions intellectuelles supérieures, Meudon-Ville est un quartier tout à fait atypique dans le paysage social français ; si l'on rapporte cette catégorie non plus à l'ensemble de la population mais aux seuls actifs, on constate que plus d'un Meudonnais au travail sur trois est à Meudon-Ville un cadre supérieur. Parmi les Meudonnais au travail âgés de 30 à 50 ans la proportion de cadres supérieurs atteint 40 % à Meudon-Ville et 20 % à Meudon-la-Forêt. Signalons aussi que, parmi les retraités, la proportion d'anciens cadres supérieurs est très élevée dans l'ensemble de Meudon. Quand on examine les chiffres dans le détail des catégories socio-professionnelles, on remarque à Meudon-Ville et aussi à Meudon-la-Forêt mais en moins accentué, un grand nombre d'ingénieurs, de professions scientifiques, de chercheurs, de cadres d'entreprises, de cadres de la fonction publique, de professeurs et de professions de l'information, des arts et des spectacles. En terminant cette partie, notons que, du point de vue de la structure de sa population par catégorie socio-professionnelle, Meudon-la-Forêt est un quartier assez bien représentatif de la moyenne de la région Ile-de-France.

2. LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES EMPLOYANT DES MEUDONNAIS

Les particularismes des Meudonnais apparaissent moins marqués quand on examine les activités économiques des entreprises où ils travaillent.

Tout d'abord de 1982 à 1990, les Meudonnais, comme

Tableau n°1: Evolution de la structure de la population de Meudon
par catégories socio-professionnelles de 1962 à 1990

	1962	1968	1975	1982	1990
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises (1)	2,7	2,1	1,9	2,2	2,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	5,7	7,6	9,6	11,4	13,8
Professions intermédiaires	8,2	9,0	9,8	11,2	11,2
Employés	11,6	11,7	13,8	13,9	12,6
Ouvriers	17,5	14,3	12,8	10,3	8,8
Retraités	5,6	5,1	7,2	9,9	14,5
Autres sans activité professionnelle	48,7	50,2	44,9	41,1	36,8

(1) y compris les agriculteurs exploitants

Source: INSEE - Recensements de la population de 1962, 1968, 1975, 1982 et 1990

Tableau n°2: Structures en 1990 de la population des quartiers de Meudon
comparées à celles des Hauts-de-Seine, de l'Ile-de-France et de la France

	Meudon-Ville	Meudon-la-Forêt	Meudon	Hauts-de-Seine	Ile-de-France	France
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises (1)	2,8	1,7	2,4	2,9	3,0	5,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	17,0	8,6	13,8	12,0	9,6	4,8
Professions intermédiaires	10,5	12,5	11,2	11,5	11,1	8,3
Employés	10,5	15,9	12,6	14,6	14,9	12,2
Ouvriers	6,7	12,1	8,8	9,6	11,1	13,4
Retraités	15,6	12,8	14,5	14,2	12,7	16,2
Autres sans activité professionnelle	36,9	36,4	36,7	35,2	37,6	40,1

(1) y compris les agriculteurs exploitants

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990

Tableau n°3: Répartition de la population active de Meudon en 1990
selon l'activité économique des employeurs

	Meudon	Ile-de-France	France
Agriculture, sylviculture, pêche	0,1	0,4	5,6
Industrie :	22,2	19,4	22,7
- dont fabrication de matériel électronique	3,4	1,9	1,1
- dont construction aéronautique	2,1	1,0	0,6
Batiment, génie civil	5,2	6,5	7,4
Services marchands	51,7	54,1	45,0
- dont services rendus aux entreprises	14,4	12,3	7,0
- dont services récréatifs, culturels et sportifs	1,9	1,6	0,8
Services non marchands	20,8	19,6	19,3
- dont recherche	3,3	0,9	0,4

Source: INSEE - Recensement de la population de 1990

l'ensemble des Français, se sont quelque peu détournés de l'industrie (baisse de 30 % des effectifs) et se sont orientés vers les activités tertiaires ou commerciales. Ils ont aussi conservé une préférence pour les secteurs non marchands (fonction publique d'État ou des collectivités territoriales, action sociale...).

Dans le tableau n° 3, on constate que l'industrie attire encore un pourcentage important de Meudonnais ; deux secteurs à fort potentiel scientifique et technique dépassent largement les proportions nationales ou franciliennes : la fabrication de matériel électronique et la construction aéronautique. Les services marchands sont dans l'ensemble moins bien représentés que dans l'Ile-de-France, à l'exception des services rendus aux entreprises (14,4 %) et des services récréatifs, culturels et sportifs (1,9 %). Parmi les services non marchands, la recherche constitue la grande particularité de Meudon en employant 3,3 % des actifs résidant dans notre commune au lieu de 0,9 % en Ile-de-France et 0,4 % dans l'ensemble de la France.

Les différences entre Meudon-Ville et Meudon-la-Forêt sont limitées et s'expliquent par la présence de certains organismes ou sociétés sur la commune ou à proximité (zone d'emploi de Vélizy-Meudon). Dans l'industrie, la fabrication de matériel électronique emploie 4,2 % des Forestois et 2,9 % des actifs de Meudon-Ville alors que pour la construction aéronautique, les chiffres sont respectivement 3 % et 1,5 %. Parmi les services marchands, les Forestois s'intéressent davantage aux transports et télécommunications (8,9 % au lieu de 6 %) tandis qu'à Meudon-Ville on privilégie les services rendus aux entreprises (16,5 % au lieu de 11,3 %) et les services récréatifs, culturels et sportifs (2,2 % au lieu de 1,5 %). Enfin dans les services non marchands, les proportions des Meudonnais travaillant dans la recherche sont de 4 % à Meudon-Ville et de 2,1 % à Meudon-la-Forêt.

Gérard ADER.

QUELLE RELATION ENTRE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET LA CONSTRUCTION NEUVE A MEUDON?

1. LES ÉTUDES POUR L'ILE-DE-FRANCE ET LES HAUTS-DE-SEINE

A l'occasion du nouveau schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (SDAURIF) et de la charte d'aménagement et de développement des Hauts-de-Seine, des études ont mis en évidence les relations entre l'évolution de la population et la construction neuve. Ces études ont été utilisées pour calculer le nombre de logements à construire en fonction de l'évolution de population retenue. Ainsi dans le projet de SDAURIF, il est prévu entre 1990 et 2015 une augmentation de la population de l'Ile-de-France de 1 600 000 habitants et la construction de 1 500 000 logements ; pour les Hauts-de-Seine, les chiffres sont respectivement de 150 000 habitants et 250 000 logements.

Bien entendu, les nouveaux logements ne serviront pas seulement à loger les nouveaux habitants. On distingue en général trois usages de la construction neuve :

— augmentation des résidences principales pour loger les habitants supplémentaires et permettre aux anciens habitants ou à ceux qui les remplacent de se desserrer,

— augmentation des résidences non principales c'est-à-dire des logements vacants, occasionnels ou des résidences secondaires,

— remplacement des logements détruits.

La précision des résultats diminue avec la taille des ensembles étudiés. Ainsi l'imprécision pour l'Ile-de-France est à peine de 5 % tandis que pour le département des Hauts-de-Seine elle atteint 10 %.

Peut-on aller plus loin et utiliser ces méthodes pour une commune comme Meudon ? Si l'on admet une marge d'incertitude beaucoup plus importante que précédemment, on peut répondre par l'affirmative. Il nous a paru intéressant de présenter aux lecteurs du bulletin les calculs pour Meudon dans un cas précis.

2. L'APPLICATION A MEUDON DES MÉTHODES GÉNÉRALES

La première opération est évidemment de se fixer un nombre d'habitants en 2015. L'hypothèse qui m'a été proposée le plus souvent est celle d'une stabilité de la population par rapport au dernier chiffre connu avec précision c'est-à-dire 45 350 Meudonnais lors du dernier recensement de 1990. Le fait de faire les calculs dans cette hypothèse ne signifie pas de la part de l'auteur une quelconque préférence pour cette évolution. Les calculs seront établis pour les trois usages signalés plus haut.

a) Augmentation des résidences principales.

Puisqu'il n'est pas prévu d'habitants supplémentaires, ces résidences principales seront nécessaires au desserrement de la population à son niveau actuel (1). Dans la charte d'aménagement et de développement des Hauts-de-Seine, les auteurs ont prévu que le desserrement se poursuivrait mais à

(1) Ce phénomène du desserrement a été étudié dans l'article paru dans le bulletin n° 76 intitulé "La population de Meudon en 1990".

un rythme moins rapide ; ils ont estimé que le nombre moyen de personnes par logement (2,31 en 1990) baisserait de 1990 à 2015 entre 0,1 et 0,2. On peut retenir pour Meudon les mêmes hypothèses d'évolution. En effet si, à Meudon, le nombre moyen de personnes par logement (2,49 en 1990) est supérieur de 8 % à celui des Hauts-de-Seine (2,31 en 1990), cette différence est entièrement due au fait que les logements sont en moyenne plus grands à Meudon que dans le reste des Hauts-de-Seine : le nombre moyen de pièces par logement est à Meudon de 3,32 au lieu de 2,98 pour les Hauts-de-Seine. Cette différence (de 11 %) entre les nombres moyens de pièces est un phénomène structurel lourd qui ne peut évoluer que très faiblement en 25 ans. Ainsi en 2015 le nombre moyen de personnes par logement restera à Meudon supérieur d'environ 10 % à celui des Hauts-de-Seine.

Les calculs donnent les résultats suivants :

— pour une baisse de 0,1 personne par logement, il faut construire 750 logements nouveaux, soit une augmentation des résidences principales de 4,2 %,

— pour une baisse de 0,2 personne par logement, il faut construire 1 550 logements nouveaux, soit une augmentation des résidences principales de 8,6 %.

b) **Augmentation des résidences non principales.**

Rappelons qu'en 1990 les 1 435 résidences non principales se répartissaient ainsi :

— Logements occasionnels 469
— Résidences secondaires 156
— Logements vaçants 810

Dans les dernières années, il semble que les résidences non principales aient augmenté plus rapidement que les résidences principales. Il est vraisemblable que ce phénomène se poursuivra mais sans doute en s'atténuant. Nous retiendrons un taux d'augmentation des résidences non principales de 6 % si la baisse de la densité est de 0,1 (soit 90 logements supplémentaires) et de 12 % si la baisse est de 0,2 (soit 180 logements supplémentaires).

En outre le taux de logements vacants était faible à Meudon en raison d'une forte demande. Si le marché immobilier à Meudon redevient plus normal, les logements vacants augmenteront au-delà de ce qui est prévu précédemment. Une augmentation supplémentaire de 10 %, soit 80 logements devrait suffire.

Au total l'augmentation des résidences non principales devrait se situer entre 170 et 260 logements.

c) **Remplacement des logements détruits.**

On détruit des logements soit parce qu'ils sont insalubres, soit parce qu'il faut récupérer les terrains qu'ils occcupent pour construire les logements neufs ; ces deux causes peuvent se conjuguer ensemble. Dans le recensement de 1990, il n'existe pas de définitions des logements insalubres mais on dénombrait 397 logements n'ayant aucun confort, c'est-à-dire ni baignoire ni douche et sans WC à l'intérieur. Parmi ces 397 logements, les deux tiers (260) sont des logements d'une seule pièce ; il s'agit de chambres isolées dans des immeubles et qui ne peuvent être démolies indépendamment de l'immeuble dont elles font partie. Il y a aussi des logements insalubres parmi ceux qui disposent d'un confort partiel. Le nombre de logements insalubres à détruire sera évidemment plus faible si l'on privilégie la réhabilitation mais nous admettrons que les démolitions l'emporteront car il sera ainsi possible de construire à l'emplacement des logements insalubres détruits un plus grand nombre de logements que ceux qui auront été détruits. Nous retiendrons le chiffre de 400 logements insalubres à démolir. En ce qui concerne les logements à détruire pour libérer des terrains à construire, il faut tenir compte que Meudon possède de nombreuses friches industrielles qui serviront en partie pour ces logements neufs ; on admettra qu'on détruit en moyenne 1 logement ancien pour construire 10 logements neufs quand le nombre moyen de personnes par logement baisse de 0,1, soit 90 démolitions supplémentaires et qu'on détruit 1 logement ancien pour 8 logements neufs lorsque la baisse est de 0,2, soit 230 démolitions. Il faut bien entendu construire un nombre équivalent de logements pour reloger les personnes qui y habitaient.

Le tableau ci-dessous résume les trois composantes des nouvelles constructions dans l'hypothèse de stabilité de la population entre 1990 et 2015 :

	Baisse du nombre moyen de personnes par logement	
	0,1	0,2
Augmentation des résidences principales	750	1 550
Augmentation des résidences non principales	170	260
Remplacement des logements détruits	490	630
Total	1 410	2 420

Ainsi le maintien de la population de Meudon au niveau de 1990 nécessiterait de 1990 à 2015 la construction d'un nombre de logements neufs compris entre 1 410 et 2 420. On peut aussi exprimer la même idée en parlant de la construction d'environ 1 900 logements avec une marge d'incertitude de 500 logements.

Depuis le début de 1990, environ 500 logements neufs ont été terminés. Si l'on examine la situation à partir de maintenant, le nombre de logements neufs à construire d'ici 2015 n'est plus que de 1 400 environ avec une marge d'incertitude de 500 logements, soit un rythme annuel de construction de 70 logements avec une incertitude de 20.

La marge d'incertitude (25 %) peut paraître élevée mais les raisonnements "macroéconomiques" sont de moins en moins fiables lorsque les ensembles sur lesquels ils portent sont plus petits : rappelons que la marge d'incertitude était de 5 % pour l'Ile-de-France.

D'ici 2015, le décideur aura au moins deux recensements pour ajuster sa prévision en fonction notamment de l'évolution réelle du desserrement : le prochain recensement est prévu avant la fin de la décennie (1997 ou 1999) et le suivant avant 2010. On entrevoit ici l'intérêt de renouveler de telles opérations statistiques tous les 8 ans environ.

Gérard ADER.

NOUVELLES BRÈVES

COLLOQUE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS

A l'initiative des deux associations : "Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon" et "Garches est à Vous", ce colloque s'est tenu au Centre Culturel de Garches, le 3 décembre de 8 h 45 à 12 h 30, sous la présidence de M. Jacques Gautier, Maire de Garches, Conseiller général des Hauts-de-Seine et de M. André Suchier, Président de l'association "Environnement 92". Après une brève allocution d'ouverture et de bienvenue de chacun des Présidents, devant une salle comptant environ deux cents personnes, dix intervenants ont présenté des exposés qui ont suscité des questions et des propositions de la part des participants, à la fin de chacune des deux parties prévues par le programme.

Il n'est pas possible de rendre compte ici du contenu de toutes les communications. Cependant, en privilégiant les intervenants meudonnais, mentionnons pour l'ouverture de la première partie l'exposé du Président Gérard Ader qui, par des données quantitatives précises, a montré l'ampleur des problèmes avec, pour ne citer que celui-là, le chiffre impressionnant de 460 kg de déchets par an, en moyenne, pour un habitant de l'Ile-de-France. Dans la deuxième partie du colloque, M. le Maire de Meudon, Henri Wolf, a notamment exposé l'organisation mise en place à Meudon pour les collectes sélectives des déchets et a dressé un premier bilan que l'on peut considérer comme satisfaisant et dont on peut prévoir la progression dans un proche avenir.

De l'ensemble des discussions venant d'élus, de techniciens, de responsables d'associations, on peut retenir trois idées directrices :

1. La nécessité d'une diminution du volume des déchets par réduction des emballages, emploi d'emballages plus faciles à détruire, organisation de leur reprise, etc.
2. Nécessité dè sélectionner les déchets, ce qui suppose un tri de la part des citoyens, qu'il faudra informer et convaincre pour qu'ils fassent leur cette discipline, déjà plus développée dans plusieurs pays européens qu'en France, ce qui impose aux communes l'organisation d'une collecte sélective (cf. pour Meudon "Opération Kangourou", Bull. n° 79).
3. La nécessité du traitement des déchets pour le recyclage. Noter que les efforts déjà réalisés sont encourageants, puisque 60 % du verre et des métaux, 50 % du papier sont recyclés. Un point noir cependant en ce qui concerne le traitement non encore au point des métaux lourds contenus dans les piles (cadmium, mercure).

Au total, élus et associations ont travaillé ensemble efficacement à l'occasion de cette rencontre à Garches, et cette première expérience qui aura des prolongements concrets aura contribué à l'élaboration d'une stratégie visant à résoudre l'un des problèmes de notre temps les plus préoccupants pour l'environnement.

GARE DE MEUDON : LA DÉCEPTION

A la suite de nombreuses protestations venues de particuliers, d'associations (notamment du Comité de Sauvegarde des Sites sous la forme d'une lettre au Directeur régional de la SNCF, d'une autre au Maire de Meudon et d'une note dans notre Bulletin n° 77, N.B. p. 11), à la suite également d'une lettre du Maire de Meudon au Président du Conseil d'Administration de la SNCF, lettre qui fut déterminante pour que vienne sur les lieux le Directeur régional SNCF Paris-Rive-Gauche, un grand espoir était né chez tous ceux qui ont à cœur le développement harmonieux de notre ville. En effet, la SNCF avait décidé dans un élan de bonne volonté d'améliorer la silhouette du monstrueux édifice érigé sur l'un des quais de la gare et qui avait été la cause de la vague d'indignation ci-dessus rappelée.

De fait, le volume de la construction a été réduit, ses faces latérales primitivement aveugles car recouvertes de plaques métalliques ont été remplacées en grande partie par des grillages de jardin. Hélas, cette tentative n'est pas concluante et l'édifice est encore une injure au paysage, particulièrement pour qui longe les voies dans la partie descendante de la rue Alexandre-Guilmant.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon qui n'a pas été consulté pour la construction initiale ne l'a pas été davantage pour "l'intervention chirurgicale" de la fin 1992. Il eut certainement préconisé la suppression pure et simple de cette structure inutile et inesthétique, et proposé, à l'origine, une mise en place beaucoup moins onéreuse des appareils de compostage qu'il s'agissait d'installer.

Un seul motif de consolation, mais il n'est pas négligeable, celui d'avoir évité par l'alerte immédiate que nous avons donnée aux techniciens de la SNCF dès l'achèvement de l'édifice à Meudon, la reproduction à l'identique qui en était prévue en gare de Bellevue !

LE SUIVI DE DEUX IMPORTANTS DOSSIERS MEUDONNAIS AU NIVEAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Georges Poisson, bien connu à Meudon par les activités culturelles qu'il y a déployées, notamment en qualité, plusieurs années durant, de Conservateur du Musée, a pris récemment sa retraite des fonctions d'Inspecteur général des Affaires culturelles du département des Hauts-de-Seine. Cependant nous avons appris avec une très grande satisfaction qu'il avait, à la demande du Conseil général, accepté de continuer à suivre les dossiers de la "Grande Perspective" et du "Hangar Y" qu'il a eu à connaître depuis longtemps déjà et auxquels il porte le plus vif intérêt.

HANGAR Y : UN PREMIER GRAND PAS

Du fait du déblocage des crédits un premier pas a pu être accompli vers la réalisation du premier épisode relatif au hangar Y, évoqué dans le précédent Bulletin, et qui consiste à réaliser le clos et le couvert du bâtiment. En effet, la bonne nouvelle nous vient du Conservateur du Domaine, M. Philippe Canac, et nous nous empressons de la répercuter : il a été procédé à l'évacuation de tout le matériel lourd qui avait été déposé dans le hangar, opération préalable — certes — mais sans laquelle les travaux ne pouvaient commencer.

S.D.A.U.R.I.F.

Après le livre blanc, puis l'esquisse et l'avant-projet, le projet du Schéma Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Région Ile-de-France a été achevé en octobre 1992.

Devant être examiné par le Conseil général des Hauts-de-Seine, l'association "Environnement 92", à laquelle est affilié notre Comité, a élaboré en temps utile un avis qui a été adressé au Président du Conseil général sur sa demande.

Le texte original de cet avis est le suivant :

"Environnement 92 considère que la réalisation du Schéma Directeur est basée sur des hypothèses qui auraient pour résultat une densification importante compromettant inéluctablement la qualité de vie des Franciliens.

Certes le projet de Schéma Directeur contient des dispositions pour tenter de réduire les conséquences néfastes de cette densification. Mais ces dispositions, même renforcées, ne peuvent ni apporter de véritables solutions ni corriger les détournements du Schéma Directeur de 1976. Elles ne pourront avoir que des effets mineurs incapables de contrecarrer les tendances générales de la dégradation du cadre de vie en Ile-de-France.

Environnement 92 reconnaît la nécessité d'un Schéma Directeur pour l'Ile-de-France mais demande qu'il soit conçu comme partie intégrante d'un document d'aménagement du Grand Bassin Parisien. L'Ile-de-France ne peut plus monopoliser le développement de la France. L'ouverture vers le Grand Bassin Parisien doit devenir l'axe prioritaire de l'aménagement de l'Ile-de-France.

Le Schéma Directeur de l'Ile-de-France doit retenir des hypothèses de croissance démographique et économique nettement moins élevées ; il doit privilégier l'amélioration qualitative du cadre de vie des Franciliens, contribuant ainsi au rayonnement de notre région à travers l'Europe et le monde entier. Le projet actuel doit être fondamentalement repensé et contenir les mesures d'accompagnement pour atteindre ces objectifs plus raisonnables.

Environnement 92 ne peut donner qu'un avis défavorable au projet de Schéma Directeur dans son état actuel.

En ce qui concerne le département des Hauts-de-Seine, Environnement 92 demande en particulier que :

- *la population soit stabilisée à son niveau actuel, soit 1 400 000 habitants,*
- *la croissance prévue des emplois (150 000) soit fortement réduite pour ne pas aggraver les déséquilibres emploi-habitat entre l'est et l'ouest de l'Ile-de-France,*
- *le bouclage de l'A 86 soit abandonné au profit d'un développement prioritaire des transports en commun,*
- *le site de Billancourt et de ses environs soit réhabilité à l'occasion de l'aménagement du Val-de-Seine,*
- *l'extension de La Défense soit réduite pour préserver la perspective paysagère entre La Défense et Saint-Germain-en-Laye."*

"FORÊT PROPRE"

(Texte communiqué par Mme Colette Lacharme.)

L'opération "Forêt Propre 1993" aura lieu le **3 avril** de **14 à 17 h.**

Organisée par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, avec le concours de l'Office National des Forêts et de la Mairie de Meudon, elle a pour but, chaque printemps, de débarrasser nos bois des détritus qui les déshonorent.

Il y a onze ans, M. Léon Larré lançait la première opération "Forêt Propre" pour apprendre aux jeunes des écoles et des mouvements scouts à s'impliquer personnellement dans la préservation de leur environnement.

Notre ami M. Léon Larré nous a quittés le 7 janvier dernier mais son œuvre continue.

Pour lui rendre un ultime hommage, jeunes et vous tous qui avez le souci et le respect de la nature, répondez nombreux à l'appel du Comité de Sauvegarde des Sites en venant le **3 avril à 14 h** aux trois points de rendez-vous qui vous sont proposés :

Grille du Bel-Air - Carrefour de la Mare-Adam - Entrée est du Parc du Tronchet à Meudon-la-Forêt.

REMERCIEMENTS

Malgré la grande fraîcheur de la matinée du 5 décembre dernier, la visite des maisons Prouvé a attiré une vingtaine de personnes. Après les explications préliminaires de M. Guislain, les visiteurs ont pu mieux se rendre compte des caractéristiques de ces maisons et de leur conception originale dans un environnement boisé agréable, en pénétrant dans l'une d'entre elles grâce à l'obligeance de son propriétaire, M. Jobert, à qui nous exprimons les remerciements chaleureux des participants et, plus largement, de notre Comité.

LE BUREAU : années 1992-1995

Le précédent tableau publié dans le n° 72, p. 7 est caduc et doit être remplacé par le suivant :

Présidents d'Honneur	:	M. le Professeur Néel, 15, rue Marcel-Allégot, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 36 51. M. Roger Millet, 4 bis, rue des Pierres, 92190 Meudon - Tél. : 46 26 76 63. Mme Jeanne-Marie Goublin, 2, avenue du Château, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 16 94.
Président	:	M. Gérard Ader, 23, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 25 69.
Vice-Président délégué	:	M. Daniel Soreau, 59, route des Gardes, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 91 63.
Vice-Présidents	:	M. Michel Jantzen, 26, rue Marthe-Edouard, 92190 Meudon - Tél. : 46 26 12 73. M. Henri Bégué, 36, rue Ernest-Renan, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 08 53.
Secrétaire général	:	M. Jean Reinach, 75, route des Gardes, 92190 Meudon - Tél. : 46 26 66 88.
Secrétaire général adjoint	:	M. Benoît Cossé, 60, avenue Jean-Jaurès, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 45 24.
Trésorier	:	M. Olivier Le Harivel de Gonneville, 2, rue du Bel-Air, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 29 77.
Trésorier adjoint	:	M. Roger Boullault, 4, rue des Capucins, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 42 53.
Rédacteur en Chef	:	Mme Paulette Gayral, 12, rue Lucien-Feuchot, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 27 45.
Rédacteur adjoint	:	Mme Marie-Thérèse Herlédan, 29 bis, rue des Sorrières, 92190 Meudon - Tél. : 46 26 49 13.
Chargés de Mission	:	M. Henri Clouzeau (Espaces verts), 12, avenue Scribe, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 85 79. Mme Colette Lacharme (Forêts), 8, rue Ronsard, 92190 Meudon-la-Forêt - Tél. : 46 32 32 38. Mme Simone Mulot (Délégués de quartier), 26, rue de Terre-Neuve, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 37 27. M. Claude Poilevey (Liaisons avec les associations), 10, rue de Baudreuil, 92190 Meudon - Tél. : 45 34 54 28.

POUR VOTRE AGENDA :

Samedi 13 mars - DINER DANSANT
Restaurant "L'Ermitage de Villebon" - Tous renseignements auprès de Mme S. MULOT (tél. 45 34 37 27)

Samedi 3 avril - Opération "FORÊT PROPRE"
(Voir ci-dessus p. 9, deuxième colonne)

Samedi 5 juin - VISITE DE LA FORÊT
Rendez-vous à 10 heures précises, place J.-Janssen
Thème : "Les étangs de Meudon : lutte contre les pollutions et aménagement des berges"

LE MOT DU TRÉSORIER

Nous rappelons à nos lecteurs que la cotisation est exigible en début d'année.
Nous prions tous ceux qui ne l'ont pas encore fait d'effectuer leur règlement dans les meilleurs délais : 100 F comme membre actif - 180 F (ou plus) comme membre bienfaiteur, en adressant un chèque bancaire ou postal ainsi libellé : Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon.

REPRODUCTION

IMPRIMERIE - TIRAGE DE PLANS

PHOTOCOPIES - TRAVAUX PHOTO - PHOTOCOPIES COULEUR

30, boulevard Verd-de-Saint-Julien - 92190 MEUDON

☎ **45 34 16 44** + Télécopie : 46 26 27 09

Le Crédit Mutuel

La banque et les assurances à la même adresse

22, RUE DE LA REPUBLIQUE, 92190 MEUDON - TEL. 46 26 39 13

Crédit Mutuel

une banque à qui parler

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON

GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLERIE
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50

I.P.L. Malakoff - 47 36 29 45

Rédacteur en chef du Bulletin : Paulette GAYRAL

HOTEL ★★★ NN
FOREST HILL

157 chambres - Séminaires

☎ **46 30 22 55**

40, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
92360 MEUDON-LA-FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

118 F TTSC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 1-7-1991

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet
J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^ie La Providence
VIE — ACCIDENTS
VOL — INCENDIE

28 bis, rue de la République
MEUDON **Tél. 45.34.16.13**

IMPRIMERIE iR TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

☎ **47 36 29 45**
Fax : 47 36 88 76

Cadeaux
Objets utiles
pour la maison . . .

l'artisanie

61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE